NATIONS
UNIES

E

Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1998/41
19 décembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-quatrième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES
SOUMISES A UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION
OU D'EMPRISONNEMENT

Rapport annuel du Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur la question des droits de l'homme et des états d'exception

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 1997/27 du 28 août 1997, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a remercié M. Leandro Despouy, Rapporteur spécial sur la question des droits de l'homme et des états d'exception, pour la dixième liste annuelle d'Etats qui, depuis le 1er janvier 1985, ont proclamé, prorogé ou abrogé un état d'exception (E/CN.4/Sub.2/1997/19/Add.1) et pour son rapport final sur la protection des droits de l'homme pendant l'état d'exception (E/CN.4/Sub.2/1997/19). Ces deux documents seront distribués à la Commission des droits de l'homme à sa présente session.

2. Dans son rapport final, le Rapporteur spécial a noté qu'il se réservait la possibilité de fournir des informations supplémentaires à la Commission des droits de l'homme, qui feraient l'objet d'un rapport supplémentaire.

GE.97-14561 (F)